



PROGRAMME SSIAP 3

Chef de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne (RS5643)

Public :

Toute personne souhaitant devenir chef de service sécurité incendie dans un établissement recevant du public (ERP) ou un immeuble de grande hauteur (IGH). Diriger le service de sécurité en appliquant la réglementation. Intervenir dans la gestion des risques quotidiens et lors de travaux.

Prérequis :

SSIAP2 depuis plus de 3 ans ou titulaire d'un diplôme de niveau 4 minimum, titulaire du SST ou équivalent.

Nombre de stagiaires :

10 stagiaires maximum

Durée :

216 heures, hors examen (7 heures)

Lieu :

Savigny le temple

Méthodes pédagogiques :

Méthode heuristique, démonstrative, applicative, Exposés, exercices d'application adaptés à l'environnement de travail ERP / IGH, échanges.

Validation :

QCM de 40 questions, étude de plan et oral de connaissance devant un jury

Maintien des compétences :

36 mois

Modalité d'accès :

Signature de la convention

Délai d'accès :

Sur demande selon disponibilité

Référence réglementaire :

Arrêté du 2 mai 2005 modifié



Contactez notre référent PSH pour les modalités pédagogiques et l'accessibilité

Objectif :

Acquérir les connaissances nécessaires pour diriger le service de sécurité en appliquant la réglementation des établissements recevant du public (ERP) et des immeubles de grandes hauteurs (IGH), intervenir dans la gestion des risques quotidiens et lors de travaux, vérifier la validité et amender un projet de construction, d'aménagement ou de réaménagement vis-à-vis de la réglementation incendie, assurer la correspondance avec les commissions de sécurité.

Contenu de la formation

1re Partie : LE FEU ET SES CONSEQUENCES (12h00)

Le feu

Comportement au feu

Mise en œuvre des moyens d'extinction

2e Partie : LA SECURITE INCENDIE ET LES BATIMENTS (65h00)

Matériaux de construction

Études de plans

Outils d'analyse

3e Partie : LA REGLEMENTATION INCENDIE (70h00)

Organisation générale de la réglementation

Classement des bâtiments

Dispositions constructives et techniques

Moyens de secours

Visites

Notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées

4e Partie : GESTION DES RISQUES (23h00)

Analyse des risques

Réalisation des travaux de sécurité

Documents administratifs

5e Partie : CONSEIL AU CHEF D'ETABLISSEMENT (6h00)

Information de la hiérarchie

Veille réglementaire

6e Partie : CORRESPONDANTS DES COMMISSIONS DE SECURITE (6h00)

Les commissions de sécurité

7e Partie : LE MANAGEMENT DE L'EQUIPE DE SECURITE (26h00)

Organiser le service

Exercer la fonction d'encadrement

Notions de droit du travail

Notions de droit civil et pénal

8e Partie : LE BUDGET DU SERVICE SECURITE (8h00)

Suivi budgétaire du service

Fonction achat

Fonction maintenance

Examen théorique et pratique devant un jury

QCM 40 questions (40 minutes)

Épreuve écrite : Rédaction notice de sécurité (2h30) Épreuve Orale (15 minutes)

Pour obtenir votre diplôme, vous devrez avoir obtenu la note minimum de 12/20 aux épreuves écrites et avoir satisfait aux attentes du jury pour l'épreuve orale afin d'être déclaré « apte ».

Si vous avez échoué à une ou deux des 3 épreuves, sachez que vous pouvez les repasser dans l'année sans perdre le bénéfice de ce que vous avez déjà réussi.